

LES ÉNERGIES VERTES À L'ASSAUT DE LA MONTAGNE BLEUE

Chez certains peuples, les reliefs d'une région occupent une place à part entière dans l'imaginaire commun. Leurs silhouettes immuables en font des repères à travers le temps. Disposant d'une personnalité et d'une conscience, pour certain·e·s, hébergeant des créatures étranges pour d'autres ou encore simple refuge et lieu de contemplation, les reliefs suscitent méfiance et fascination. Enfin, pas pour tout le monde ! Sur la montagne de Lure, les vieilles croyances ont laissé place à une nouvelle religion : celle du progrès technique. Sur les pentes naturelles, à quelques encablures de Forcalquier, le bal incessant des machines s'accompagne de l'installation de centrales photovoltaïques. Face à ce grand chamboulement, des riverain·es résistent, soutenu·es par d'autres résident·es de la région. Pour mieux comprendre la situation, nous nous sommes entretenu·es avec deux personnes impliquées dans la lutte.

Avant de commencer, pouvez-vous vous présenter succinctement et nous dire ce qui vous a poussé à défendre la montagne de Lure ?

S : Je m'appelle Sylvie et suis comédienne de métier. J'ai une compagnie de théâtre au pied de la montagne de Lure. J'aime mêler dans mon travail l'expression du corps et de l'esprit. Cette activité, je la mets au service de mon amour pour le vivant et pour cette région sauvage. Mes derniers spectacles s'appuyaient sur la beauté des textes de Giono et de Pierre Magnan, nos « écrivains locaux » !.. Il y a quelques années, je suis tombée sur des bouquins qui m'ont alertée

de la situation écologique. Alors que j'étais déjà engagée dans des mouvements citoyens comme Les Coquelicots, j'ai pris un coup sur la tête en les lisant. Que ce soit les livres *Écologie en résistance*, *Full Spectrum Resistance* ou plus tard les romans d'Edward Abbey, j'ai réalisé le danger mortel que courrait le monde vivant au contact de la civilisation industrielle. Je comprenais par la même occasion qu'une large partie des mouvements écologistes était complètement dépourvue de stratégies à la hauteur du danger. Participer à des marches, brandir des pancartes, signer des pétitions, organiser des projections de films n'était plus suffisant. C'est donc tout naturellement que j'ai décidé de me mobiliser quand

j'ai appris que la montagne de Lure était menacée par un projet de centrale photovoltaïque. Je ne pouvais pas imaginer que des arbres soient coupés, que le sol soit bousillé pour la production d'énergies qui nous était présentée comme « renouvelable ». Alors qu'une douzaine de ces centrales était déjà installée dans la région, je savais aussi que ce nouveau projet en annonçait une quinzaine d'autres.

P : De mon côté, c'est Pierrot. Je me définirais comme ancien sportif de haut niveau en course à pied. Parallèlement à cette passion, j'ai été inspecteur de l'environnement pendant quinze ans à l'OFR (Office français de la biodiversité). Une partie de cette période était mouvementée puisque je me suis opposé aux agissements de la mafia corse. En 2018, je me suis lancé dans l'écriture d'un livre, avec ma compagne, qui est sorti en 2020 : *L'effondrement de l'Empire humain*. Le bouquin est une succession d'entretiens avec des figures de l'écologie qui nous ont aidé·es à forger une vision de l'écologie sans concession. Certain·es l'appelleront radicale, de mon point de vue c'est celle qui fait un inventaire sincère de la situation et revigore par sa volonté de s'en prendre aux causes des nuisances. La même année, un heureux hasard me rapproche d'une association en Ardèche qui s'oppose à la construction d'un grand complexe religieux. C'est celui de Saint-Pierre-de-Colombier, convoité par des catholiques intégristes. Je réalise alors que les connaissances administratives et judiciaires issues de mon ancien travail sont très utiles à la lutte. Cinq ans plus tard, aucun plot de béton n'a été coulé, c'est une victoire. Dans cette suite, j'aide plusieurs luttes en France puis je me lance à mon compte pour en faire mon nouveau métier et j'entends parler du projet de centrale photovoltaïque sur la montagne de Lure. Je suis ingénieur écologue de base, ce qui signifie que mes compétences techniques sur la technologie photovoltaïque sont faibles. Je réalise de nouveau que ce sont mes connaissances juridiques et stratégiques qui peuvent faire la différence. Cette place dans la lutte est à la fois consternante et agréable. Consternante parce que vous réalisez que les institutions se rendent volontairement coupables d'ignorer la

loi, voire de la violer, quand il s'agit d'accorder un permis d'exploitation ou de construction industrielle. Agréable, parce qu'en venant du sérail, il est plus facile de leur rappeler leurs responsabilités légales. Ça les agace, mais c'est maintenant mon boulot en toute indépendance. Je viens aujourd'hui en aide aux associations, aux collectifs ou aux communes qui ont besoin d'engager un rapport de force juridique avec des projets inutiles et écocidaires. Évidemment cette tactique n'est pas suffisante et elle a besoin de s'agencer avec des actions de terrain sur les-quelles nous allons revenir.

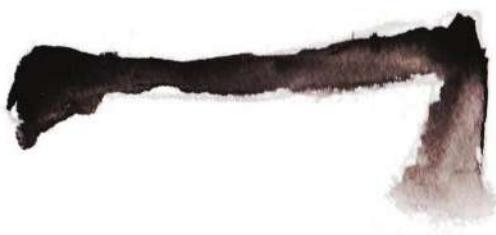
Je comprends que votre combat sur les pentes de Lure s'élargit au-delà...

S : Tout à fait, il faut se rappeler que nous vivons une extermination d'espèces comme la planète n'en a jamais connu. Rappelons que chaque jour qui passe nous perdons en moyenne plus de 150 espèces. C'est juste colossal ! Les projets d'usines solaires sur la montagne de Lure sont une goutte d'eau dans cette destruction permanente, mais ils rappellent les causes de cette catastrophe planifiée. Autre chose, ces projets sont à portée de main. Il est donc logique de les faire arrêter. Ils sont un maillon de la chaîne qui constitue plus largement la civilisation industrielle. La radicalisation est du côté des entreprises d'extraction, des usines, des projets d'infrastructures et un certain nombre de personnes se réclamant de l'écologie semble l'oublier.

C'est d'ailleurs cette position qui explique pourquoi il n'y a pas de front uni entre les différents collectifs de lutte aux projets de ce type. Certain·es sont dans un souci de préservation du paysage, d'autres craignent la dévaluation de leurs biens immobiliers, d'autres encore préféreraient voir ces installations se faire chez leurs voisins ou qu'elles se déplacent sur des parkings ou des toitures de hangars. Puis il y aussi, chez plusieurs, la croyance que la seule mobilisation citoyenne va changer quelque chose, oubliant la détermination du camp d'en face, celle des malfrats en col blanc. Ceci dit, cette position est personnelle. Dans le cadre du collectif il faut chercher au plus possible une forme de consensus sur le fond et la forme. Donc l'objectif sur

la montagne de Lure va être de lutter contre les centrales photovoltaïques industrielles sur les terres naturelles (forêts, garrigues, terrains agricoles).

P : Lorsque j'ai commencé à travailler pour le collectif sur Lure, j'ai affiché ce premier objectif : devenir le point chaud de la lutte contre ce genre de projets industriels réalisés en milieux naturels en France. Évidemment, ce sujet de la création d'énergie ouvre la porte à un débat plus vaste : une énergie oui, mais pour quoi faire ?



Que se passe-t-il sur la montagne de Lure ?

P : Disons que cette montagne a le malheur d'aiguiser les appétits des multinationales de l'énergie. Siemens, Boralex, Engie, Sonedix, Q Energy s'y implantent pour la bonne exposition au soleil. Les pentes sont douces, ce qui permet un terrassement facile quand on projette de construire une centrale photovoltaïque, puis la montagne est dotée de grands espaces encore sauvages. Enfin, la zone est peu peuplée et les personnes qui y habitent sont vieillissantes. Sylvie et d'autres ont commencé la lutte du côté de Cruis, où Boralex projette la construction d'une centrale photovoltaïque sur près de 30 hectares. À la suite d'une étude d'impact bâclée, la société canadienne a commencé à défricher le site en septembre 2022. C'était la date du premier blocage.

S : Oui, spontanément avec d'autres compagnes, nous nous sommes interposées entre les bûcherons et les arbres pour arrêter le désastre. Ce type d'action s'est renouvelée en 2023 face aux machines de terrassement avec

plus de préparation cette fois. Nous étions aussi accompagnées d'autres organisations comme le GNSA (Groupe National de Surveillance des Arbres), l'ANB (Association Nationale pour la Biodiversité), XR et le Café des Libertés, sans parler des résistant·es anonymes. Pendant des mois, Pierrot a travaillé sur la stratégie à adopter en fonction des dossiers et nous avons mis en place sa tactique de lutte s'appuyant notamment sur un travail de terrain et un travail juridique. Le travail de terrain consiste, par exemple, à poster des sentinelles sur les sites en danger pour alerter en cas de commencement des travaux. Si les travaux démarrent, nous bloquons les machines en nous y enchaînant. Le travail de terrain inclut aussi du porte-à-porte pour sensibiliser les habitant·es des communes environnantes, de la médiation avec d'autres collectifs d'habitant·es, des recensions de naturalistes, etc. De l'autre côté, le travail juridique consiste à créer puis exploiter des angles d'attaques administratifs et judiciaires. Le judiciaire sert à simplifier le dépôt des plaintes pénales pour défrichement sans autorisation, destruction d'habitats et d'espèces protégées. Le volet administratif, c'est déposer des recours pour arrêter ou retarder les projets en cours, de la veille jurisprudentielle, de la préparation des audiences, des courriers aux services de l'État, bref, rien pour s'ennuyer.

P : J'ajouterais qu'il y a un volet médiatique. Ça va se manifester par de la communication via les réseaux sociaux. Chaque sortie de sentinelles autour des sites est annoncée avec photos à l'appui afin de dissuader les bulldozers de venir. C'est accompagné d'un contact régulier avec les médias pour les tenir informés des blocages en cours ou des dates de procès. Ce n'est pas très agréable comme exercice, mais comme au judo, il faut réussir à renverser la force en notre faveur.

D'autant que Cruis n'est pas le seul village concerné. Au total, sur Lure et le Plateau d'Albion qui la prolonge, ce sont 22 communes qui accueillent ou risquent d'accueillir une centrale photovoltaïque. Les trois dernières où nous avons réussi à retarder les travaux sont Revest-Saint-Martin, Aubignosc et Redortiers. En plus de la présence des sentinelles, nous avons informé par courrier recommandé les maires pour leur

rappeler qu'ils sont responsables pénallement des agissements de leurs locataires. En fait, les industriels contractent un bail emphytéotique sur 30 ans sur des terrains communaux. Et si des espèces protégées sont observées par des naturalistes et que le maire en est averti avant les travaux, alors sa responsabilité pénale est engagée dans le cadre du délit d'atteinte à une espèce protégée. La peine peut s'élever à trois années de prison ainsi que 150 000 euros d'amende et ça semble en dissuader quelques-uns.



Quelles sont les motivations économiques des industriels en face ?

P : Il y a une masse de pognon à se faire dans les Alpes de Haute-Provence quand on est industriel de l'énergie. Avec l'un de nos compagnons, ingénieur à la retraite, on avait calculé que chaque hectare exploité rapporte 2,5 millions d'euros sur 30 ans. Un site comme celui de Cruis ça représente 110 millions d'euros de chiffre d'affaires au bout de 30 ans. Le truc c'est que des sites comme Cruis, il y en a un paquet sur la montagne de Lure. Nos estimations donnent une manne financière supérieure à deux milliards d'euros pour les 30 prochaines années sur Lure.

S : Rappelons aussi que le secteur des énergies « renouvelables » est financièrement porté par l'État et l'Union européenne. Pour atteindre les objectifs d'électrification fixés à 2030, les industriels profitent de généreuses subventions. À cela s'ajoute un allégement de toutes les démarches administratives afin que les installations de centrales aillent plus vite. La loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023 en est le plus bel exemple. À ce jour, la plus grosse concentration de centrales photovoltaïques se

fait dans le département des Alpes de Hautes-Provence. Mais globalement c'est la région sud qui morfle avec des projets tous azimuts dans les Hautes-Alpes, le Vaucluse, les Alpes-Maritimes, le Var. La tendance se poursuit dans le sud-ouest avec de l'agrivoltaïsme, quand certains projets s'annoncent en Picardie ou dans le nord de la France alors que l'ensoleillement y est plus faible.

Point technique. Comment mesurez-vous la concentration de production électrique dans votre département ?

P : En fait, le principal défaut de l'électricité c'est qu'elle ne peut pas être stockée efficacement, donc elle a besoin de transiter via des infrastructures qui rattachent les sites de production aux sites de consommation. Ça fait comme un mailage sur tout le territoire avec des points relais. Et alors, tu remarques vite la profusion de centrales photovoltaïques à venir quand tu t'intéresses à ces fameux « postes sources ». C'est comme un très gros transformateur sur lequel viennent se raccorder les sites de production pour que l'électricité soit « dispatchée ». Chaque poste source permet le raccordement de 50 centrales photovoltaïques. Dans notre périmètre, il y en a un qui se trouve sur la commune de Limans et ils souhaitent en installer un autre directement sur le Plateau d'Albion. Quand ils se multiplient, c'est pas bon signe. Ça veut dire que les capacités productives sont amenées à croître.

Et les industriels, ils prétendent répondre à quels besoins avec toutes ces installations ?

S : Les marchands de soleil manient bien le double discours. Pour une centrale comme celle de Cruis, on va te répondre que ça va permettre d'alimenter les 12 000 habitations environnantes. Le problème, c'est que tout est faux. D'une part, parce que les estimations ne prennent pas en compte les chauffages électriques ou les climatisations, postes importants de consommation qui font logiquement tomber leurs chiffres. Ensuite, parce que la production d'électricité afflue prioritairement vers des sites stratégiques. C'était très clair à l'automne 2022, au moment où les centrales nucléaires françaises faisaient défaut

et que le recours aux énergies fossiles venues de Russie était en sursis. On a observé que les délestages programmés par le gouvernement avaient pour objectif de préserver les ensembles industriels comme ceux de Fos-sur-Mer. Une usine métallurgique est particulièrement gourmande en électricité. Les hauts fourneaux d'Arcelor-Mittal installés à Fos, et l'ensemble des autres industries comme la pétrochimie, consomment énormément d'énergie. D'ailleurs, ils annoncent déjà un doublement de leur consommation d'électricité (3 000 MWh) d'ici à 2030. Tu as aussi les *data centers* implantés dans le port autonome de Marseille dont le nombre augmente. Un seul *data center* correspond à la consommation de 30 000 foyers, c'est-à-dire trois fois la production d'électricité estimée pour Cruis. En réalité, comme le montrent des documents du gestionnaire de transport d'électricité, la RTE, l'installation de centrales photovoltaïques est plébiscitée pour que soit assurée l'électrification des zones industrielles.

P : Oui, et surtout, leur discours va insister sur le fait que toute cette électrification poursuit un seul objectif : la fin du recours aux énergies fossiles. Rien n'est plus faux. La consommation de produits fossiles ne diminue pas. Mais par contre, la production électrique augmente pour couvrir de nouveaux usages très gourmands : *data centers*, intelligence artificielle, voiture électrique, 5G, produits « connectés ». Toute cette économie qui n'existant pas il y a dix ans appelle des besoins énergétiques nouveaux pour les industriels. Puisqu'ils ne peuvent plus se reposer autant qu'avant sur les fossiles et qu'on ne peut pas faire une centrale nucléaire en un claquement de doigts, ils se tournent vers les énergies « renouvelables ». Déjà dénoncé ailleurs, il n'y a pas de transition énergétique, il y a juste une accumulation énergétique. En revanche, il y a bien une transition financière, avec tout un pan de la « grande » finance qui réoriente ses investissements vers le « renouvelable », qui devient très rentable. En tout cas, aujourd'hui, l'argument de la transition c'est la communication qu'ils tiennent. Mais demain, nous ne sommes pas à l'abri qu'ils mobilisent un autre argument pour justifier l'électrification

à tout crin ; par exemple, l'argument médical avec la nécessité d'alimenter les ventilateurs des couveuses pour les bébés prématurés. Dans l'univers de ces gens-là, le cynisme est roi.

Depuis le début de cet entretien, on évoque les nuisances en bout de chaîne, à savoir la destruction d'espaces naturels pour augmenter l'électrification des sites industriels. Mais pour que ces infrastructures voient le jour, il est nécessaire de dévaster bien plus loin que nos yeux ne peuvent porter. Je pense notamment à la région des Grands Lacs sur le continent africain. Là-bas, l'exploitation de minerais stratégiques justifie la guerre permanente et le néocolonialisme.

S : Évidemment, nous avons connaissance de cette réalité-là. Nous savons qu'un panneau solaire demande l'extraction de dix à quinze métaux différents, entraînant l'empoisonnement des cours d'eau et des nappes phréatiques en aval des mines. Les mines détruisent à jamais des environnements, laissant derrière elles des paysages lunaires où la subsistance des peuples devient impossible. Plus loin, dans la chaîne de transformation, tu retrouves l'exploitation des ouvriers et ouvrières chinois-es, qui travaillent dans des conditions inhumaines (privation de sommeil, accidents du travail, humiliation de la hiérarchie, absence de rémunération). Bref, c'est la définition de l'horreur. Il est donc urgent que ce système mortifère cesse.

P : En revanche, pour le moment, cette réalité n'est pas entendable au sein de la lutte. Nous l'observons sur Lure où de nombreux militant-es préfèrent scander « Sur des toits, pas dans nos bois » sans se rendre compte qu'ainsi ils font du lobbying pour les industriels. Beaucoup considèrent que monter sur des machines est un acte violent. Il existe une ligne de fracture sur les objectifs à atteindre. Le premier objectif, qui consiste à s'opposer à toute centrale s'installant dans une zone naturelle, est déjà difficile à faire tenir à certain-es. Le second, qui consiste à arrêter la mégamachine qui les produit, est l'apanage de quelques un-es. En fait, la situation me fait

penser à celle des réseaux de résistance pendant l'occupation nazie. D'abord, un flou a régné sur les moyens à mettre en œuvre pour s'en libérer, ensuite la question de mutualiser les moyens est restée épiqueuse, enfin les objectifs poursuivis à long terme sont restés divergents. Le parallèle que je fais est aussi valable concernant le nombre de personnes engagées dans la lutte. Les résistant·es d'hier et d'aujourd'hui resteront toujours à la marge. En revanche, le jour de la libération, tout le monde s'en revendiquera.

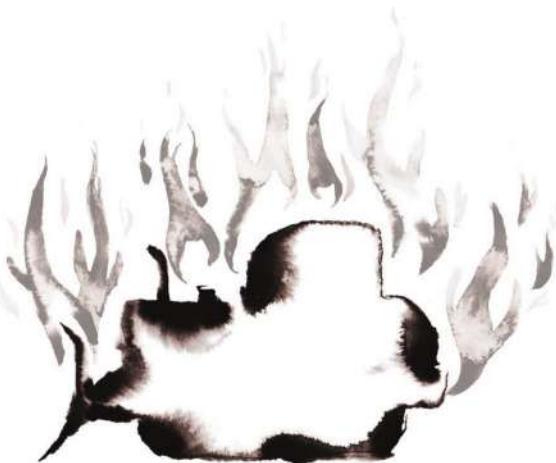
En parlant de résistance, quels enseignements tirez-vous de ces trois dernières années de lutte en matière d'actions ?

P : Nous avons appris en marchant, c'est sûr. Aujourd'hui, on essaye de travailler en amont pour éviter au maximum la phase de confrontation, parce qu'elle est éprouvante physiquement et mentalement. De plus, elle engendre des frais juridiques importants. Or, cette lutte ressemble à une course à pied, il faut tenir, être endurant. En étapes préalables, nous nous tenons informé·es des projets de construction auprès des différentes communes. Généralement, des collectifs d'habitant·es se forment et un travail de sensibilisation se met en place. Ensuite, nous contestons les études d'impact frauduleuses réalisées par les entreprises et nous menons des petites « contre-études » naturalistes indépendantes. À cette occasion, nous rappelons les responsabilités pénales aux maires avant que les travaux ne commencent. Si les maires ne font rien pour arrêter les projets à cette étape, les machines se mettent en action malgré les recours déposés en justice. Il arrive même que les machines passent défricher le terrain avant réalisation de l'étude d'impact. C'est pratique, il n'y a plus de biodiversité à observer. Ces manières de faire nous demandent d'être en permanence sur nos gardes. Le travail juridique ne sert à rien s'il n'est pas accompagné d'une présence constante sur le terrain. Dans cette lutte, il ne faut surtout pas compter sur l'OFB, la DREAL ou la préfecture. Ces institutions ne bougent pas le petit doigt. Sur les quatre plaintes déposées à Cruis depuis 18 mois pour destruction d'espèces protégées et destruction

d'habitats constatées par huissier, il n'y a pas eu de suite, même pas le début d'une enquête. Les agents de l'OFB, mes anciens collègues, refusent même d'aller constater les infractions sur le terrain... Les institutions d'État, en tant que telles, ne s'opposent pas à leur maître. Le développement d'énergies « durables » est stratégique pour l'État français et l'Union européenne. Disons que le seul moment où elles se bougent c'est pour arrêter les opposant·es qui s'enchaînent aux machines.

S : Ce « deux poids, deux mesures » incite certain·es à s'engager clandestinement dans la lutte. Surnommées « Les Pénélopes », des actions de désarmement surgissent une fois la nuit tombée. En tant que mouvement à visage découvert, nous n'avons pas de raison de rentrer en relation avec elles. Seulement, il faut dire que leurs actions aident à faire basculer le rapport de force avec les industriels. Un récent communiqué faisait état d'un incendie de hangar abritant des onduleurs pour la centrale de Montfort. Huit pelleteuses et bulldozers ont été mis hors état de nuire, et cinq centrales photovoltaïques ont été saccagées par des coupures de câbles. Un stock de 400 panneaux solaires a été incendié sur le site de Cruis et des bobines de câbles électriques destinées à ce même chantier ont été sectionnées.

Il semblerait que ces actions aient fait perdre plusieurs millions d'euros à l'entreprise Boralex. Enfin, elles installent un climat d'incertitude et de crainte auprès de tous les industriels qui envisagent d'accaparer les pentes de Lure.



D'ailleurs, quel est votre agenda judiciaire ?

S : Le 31 mai 2024, la Cour administrative d'appel de Marseille a reconnu illégal l'arrêté préfectoral qui autorisait Boralex à porter atteinte aux espèces protégées du site de Cruis. C'est un appel que l'association Amilure avait déposé et que nous avions complété avec une intervention volontaire soutenue par l'AS-PAS (Association de Protection des Animaux Sauvages). Concrètement, ça devait obliger la firme canadienne à suspendre le chantier. Or, il n'en est rien... Boralex s'est débrouillée pour obtenir des dérogations qui lui ont permis non seulement de finir les travaux, mais d'exploiter en toute impunité... Il y a quelques jours, nous avons soutenu deux compagnon·nes à leur procès pour le blocage des machines sur le site de Cruis.

Pour finir, quelles sont vos prochaines échéances et comment vous soutenir ?

P : Le travail juridique que nous avons évoqué s'accompagne, évidemment, de son financement. Pour donner une idée des frais engendrés, le collectif a dépensé jusqu'à maintenant 25 000€. Cet argent paye les constats d'huissiers, les avocat·es, les déplacements d'écologues, les frais d'envoi de courriers. Pour que ça soit plus clair, un simple recours sur un seul dossier, c'est minimum 3 000€. Aujourd'hui, avec l'annonce de constructions un peu partout sur Lure, nous projetons de multiplier par trois ces dépenses, or la principale source de financement vient d'événements de soutien, en plus de la cagnotte en ligne sur lureenresistance.fr.

S : Autrement, des habitant·es du plateau d'Albion se sont constitué·es en collectif pour arrêter des projets de plusieurs centrales sur leur commune des Omergues. Une centaine d'hectares sont concernés, impactant à la fois des zones de pâturages, des terres agricoles et de la forêt. Les machines ont déjà lancé des « éclaircissements », une autre manière de parler de défrichements préventifs. Ils font ça avant que les écologues diligentés par l'entreprise ne viennent réaliser l'étude d'impact réglementaire. Pour les actions

de blocage nous intervenons toujours en dernière minute puisque les machines n'annoncent pas leur venue dans notre jolie contrée. Nous utilisons donc notre page Facebook Elzeard, Lure en résistance et notre site lureenresistance.fr pour passer des appels à convergence sur la montagne de Lure. Nous envoyons également presque quotidiennement des infos par mail. Pour être informé·e ou communiquer avec nous, il suffit d'écrire à :

resistance-pv-lure@protonmail.com.

Avec Clément Osé, écrivain-militant, nous avons co-écrit un livre sur la lutte sur Lure, *Les Marchands de Soleil*, aux éditions Tana. Nous en avons fait un récit grand public, entraînant et facile à lire en nous lançant le défi de parler d'écologie radicale à tout le monde. C'est une somme d'enseignements et de renseignements, d'arguments et de contre-arguments qui, nous l'espérons, aidera les autres militant·es.

En tous les cas, la lutte continue et toute aide est la bienvenue. 🌱

